

FIA EUROPEAN YOUNG WOMEN PROGRAMME
THE GIRLS ON TRACK – KARTING CHALLENGE

REGLEMENT 2018

I. INTRODUCTION GENERALE

Fondée en 1904, la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) est l'instance de gouvernance du sport automobile et la fédération des principales organisations automobiles du monde entier. En 2018, la FIA rassemble 246 organisations nationales automobiles et sportives réparties sur 145 pays dans 5 continents.

La Commission Femmes dans le Sport Automobile de la FIA (WiMC) a été créée en 2009. Elle a pour objet de soutenir, promouvoir et favoriser la participation des femmes dans le sport automobile.

De janvier 2018 à décembre 2019, la FIA met en œuvre avec le soutien de 8 Autorités Sportives Nationales (ASN) situées en Europe le FIA European Young Women Programme, un programme promotionnel dédié exclusivement aux jeunes filles âgées de 13 à 18 ans. Le European Young Women Programme n'est pas une compétition au sens du Code Sportif International de la FIA mais un programme visant à développer l'accès au sport automobile pour les jeunes femmes en Europe.

Le nom promotionnel du FIA European Young Women Programme est "THE GIRLS ON TRACK – KARTING CHALLENGE". Ce programme sera mis en œuvre conformément aux règles et règlements de la FIA en vigueur.

Le présent Règlement vise à établir les règles de l'organisation des épreuves ayant lieu en 2018 et 2019 dans le cadre du "FIA European Young Women Programme / The Girls on Track Karting Challenge".

Le programme "The Girls on Track Karting Challenge" comprend quatre phases principales :

1. La Phase de sélection nationale – EPREUVES DE KARTING SLALOM EN VILLE – est organisée dans 8 pays différents par 8 ASN entre mars et octobre 2018. Les épreuves sont ouvertes à tous mais seules les jeunes filles âgées de 13 à 18 ans seront invitées à participer au challenge de Karting Slalom. Les ASN engagées dans la mise en œuvre de la Phase de sélection nationale sont les suivantes :

1. PZM - Polski Związek Motorowy - Pologne
2. AKK Motorsport - Finlande
3. DSMB - Deutscher Motor Sport Bund E.V. - Allemagne
4. RACB - Royal Automobile Club of Belgium - Belgique
5. SAMS - Slovenska asociacia motoristickeho sportu - Slovaquie
6. KNAF - Knac Nationale Autosport Federatie - Pays-Bas
7. FPAK - Federação Portuguesa De Automobilismo - Portugal
8. SBF - Svenska Bilsportförbundet - Suède

2. La deuxième Phase est la Finale européenne, qui se déroulera du 8 au 10 mars 2019 au Mans (France). Elle verra s'affronter les 24 meilleures jeunes filles sélectionnées (3 par pays participant). Cette phase permettra de constituer une équipe européenne de 6 pilotes désignées parmi les 24 participantes. La Finale européenne aura lieu à la FFSA ACADEMY - Chemin aux Bœufs - 72100 Le Mans - France.

3. La troisième Phase correspond aux Camps de formation des pilotes de l'équipe européenne, prévus entre mars et août 2019.

4. Enfin, la quatrième et dernière Phase sera la démonstration de Karting de l'équipe européenne organisée à Bruxelles à la clôture du projet, durant l'automne 2019.

II. ORGANISATION

La FIA coordonne le FIA European Young Women Programme.

FIA Genève
2, chemin de Blandonnet
1214 VERNIER
Suisse
Téléphone : +41 22 544 44 00
www.fia.com

FIA Paris
8, place de la Concorde
75008 Paris
France
Téléphone : +33 1 4312 44 55
www.fia.com

L'Equipe FIA chargée du projet est composée comme suit :

- | | | |
|----------------------|-------------------------|-------------------------------|
| • Michèle MOUTON | Présidente WiMC | mmouton@fia.com |
| • Frédérique TROUVÉ | Manager du projet | ftrouve@fia.com |
| • Barbara SILVA | Coordinatrice du projet | bsilva@fia.com |
| • Mathieu FONTENEAU | Coordinateur Expert UE | mfonteneau-consultant@fia.com |
| • Nicolas KLINGER | Coordinateur Sportif | nicolas@nicolasklinger.com |
| • Jutta KLEINSCHMIDT | Coordinatrice Sportive | jk@jutta-kleinschmidt.com |
| • Tiina LEHMONEN | Coordinatrice Sportive | tlehmonen@nepgroup.com |

Les coordonnées des personnes à contacter au sein des 8 ASN organisant les épreuves des sélections nationales sont les suivantes :

- | | | |
|--------------|-----------------------|-------------------------------|
| • RACB (BEL) | Cécile Bal | cb.sport@racb.com |
| | Aurore Lumaye | al.sport@racb.com |
| • SAMŠ (SLO) | Gabriela Szczecinova | gabi@rallye.sk |
| | Dušan Koblíšek | koblisek@gmail.com |
| • KNAF (NTL) | Maarten Van Wesenbeck | m.vanWesenbeeck@knaf.nl |
| | Henny Hemmes | hhemmes@aol.com |
| • FPAK (POR) | Marta Barbosa | marta.barbosa@acp.pt |
| | Rute Vieira | comunicacao@fpak.pt |
| • SBF (SWE) | Magnus Lampert | magnus.lampert@sbf.se |
| | Susanne Kottulinsky | susanne@kottulinsky.se |
| • PZM (POL) | Aleksandra Knyszewska | aleksandra.knyszewska@pzm.pl |
| | Marzena Jougounoux | marzena.jougounoux@pzm.pl |
| • AKK (FIN) | Anssi Kannas | anssi.kannas@autourheil.fi |
| | Raakel Koittola | raakel.koittola@autourheil.fi |
| • DMSB (GER) | Johannes Schirdewahn | jschirdewahn@dmsb.de |

III. PHASE DE SELECTION NATIONALE – EPREUVES DE KARTING SLALOM EN VILLE

a. CALENDRIER ET SITES DES EPREUVES DE SELECTION NATIONALE EN 2018

La Phase de sélection nationale est organisée dans 8 pays différents par 8 ASN entre mars et octobre 2018. La liste complète des épreuves (pays, site, date) est la suivante :



La carte interactive et le calendrier des épreuves de sélection nationale sont également disponibles sur la page dédiée du site FIA : www.fia.com/TheGirlsOnTrack.

Chaque ASN publie également sur son site web des informations sur ses épreuves nationales.

b. ADMISSIBILITE DES PARTICIPANTES, MODALITES D'ENGAGEMENT ET D'INSCRIPTION

- Conditions générales d'admissibilité pour les participantes

Afin de pouvoir s'inscrire aux sélections nationales THE GIRLS ON TRACK KARTING SLALOM, les participantes devront remplir les conditions suivantes :

- Etre une fille âgée de 13 à 18 ans (née entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2005)
- Fournir un formulaire de consentement dûment rempli, incluant le consentement officiel des parents/tuteurs légaux (ANNEXE A)
- Les licenciées et non licenciées sont autorisées à participer à la Phase de sélection nationale, toutefois :
 - Les candidates ayant déjà remporté un Championnat officiel National ou International de Course automobile ou de Karting ne sont pas autorisées à participer.
 - Les participantes déjà sélectionnées dans une Equipe Nationale de Sport Automobile ne sont pas autorisées à participer.

Les ASN et la FIA se réservent le droit d'exclure toute participante qui ne remplirait pas les présentes conditions générales d'admissibilité.

- Procédure d'engagement et d'inscription

Les participantes doivent s'inscrire préalablement à l'épreuve de sélection nationale. Cette inscription s'effectue via une plateforme en ligne.

Le formulaire d'inscription est disponible à l'**ANNEXE A**.

Les participantes ont le choix entre plusieurs modes d'inscription :

- Une page dédiée sur le site web de la FIA : www.fia.com/TheGirlsOnTrack
- Une page dédiée sur le site web de l'ASN concernée (détails partie II. Organisation)
- Un événement Facebook dédié sur la page FIA Women In Motorsport : www.facebook.com/FIAWomenInMotorsport

Une fois inscrites, les participantes recevront une confirmation par e-mail comprenant tous les renseignements utiles sur l'épreuve, et notamment l'heure de leur convocation. Cette confirmation devra être imprimée et présentée lors de l'épreuve, signée par les deux parents/tuteurs légaux.

Les participantes pourront également s'inscrire sur place le jour même de l'épreuve (voir 3. a) "Calendrier des épreuves") et suivront la même procédure. Un formulaire d'inscription au format papier sera disponible au bureau d'accueil.

- **Obligations administratives**

- Formulaire de consentement Parent/Tuteur légal : Le FIA European Young Women Programme s'adresse principalement à des mineures âgées de moins de 18 ans. Par conséquent, la participation de ces jeunes filles n'est possible qu'à la condition que leurs parents remplissent un Formulaire de consentement des parents/tuteurs légaux (ANNEXE A), qui comprend des conditions générales et particulières (santé et sécurité, données, droits commerciaux). Ce Formulaire de consentement fournit aux parents ou tuteurs légaux des participantes de moins de 18 ans les renseignements utiles pour assurer la participation de ces jeunes filles aux épreuves en toute transparence et toute sécurité.
- Le Formulaire de consentement précise les responsabilités des parents ou tuteurs légaux des participantes, ainsi que les responsabilités des participantes elles-mêmes, que ce soit avant ou pendant l'activité. Il doit être lu de manière attentive avant que le consentement ne soit donné et ce, afin de garantir que les exigences concernant le parent ou tuteur légal et la participante sont pleinement comprises. Les participantes doivent également bien comprendre les implications de leur participation et consentir librement à participer à l'activité.
- Contrôles d'identité : L'identité des parents, tuteurs légaux et participantes est vérifiée sur site préalablement à toute participation.
- Questionnaire après la sélection nationale : La candidate remplira également un questionnaire après avoir participé à l'épreuve de sélection nationale. Ce questionnaire a été établi par l'Université de Limoges (CDES-PROGESPORT) en France en vue de réaliser une analyse sociologique du projet. Cette enquête publiée à la fin du FIA European Young Women Programme est menée dans les 8 pays couverts par le projet dans le strict respect de l'anonymat.

- **Exigences de sécurité**

La participation suppose la pleine adhésion à la campagne FIA Action for Road Safety et aux règles de sécurité suivantes :

- Port de chaussures appropriées (baskets ou chaussures de sport)
- Cheveux attachés (sous le casque et la charlotte)
- Port des combinaisons obligatoires fournies par les organisateurs
- Port des gants fournis par les organisateurs
- Port des casques fournis par les organisateurs

De plus :

- Il est strictement interdit de conduire dans le sens inverse du parcours.
- Toute personne présente dans l'enceinte de la piste désignée doit se conformer strictement aux instructions des commissaires de piste et/ou coordinateurs sportifs.

Si une participante ne respecte pas les instructions de sécurité, l'organisateur, le commissaire de piste, le coordinateur sportif et/ou l'officiel sont en droit d'exclure la participante en question.

c. FORMAT – KARTING SLALOM EN VILLE

Les épreuves de sélection nationale sont des épreuves de Karting Slalom. Les lieux et dates sont définis par les ASN (voir le calendrier des épreuves).

Les "FIA Karting Slalom Guidelines" fournissent des instructions générales. Toutefois, **l'ANNEXE B** contient des spécificités en fonction des participantes et des épreuves en termes de ressources exigées, de cartes et de photos d'un exemple de parcours d'entraînement, d'un exemple de parcours de sélection comprenant des modules.

D'une manière générale, les épreuves de Karting Slalom se dérouleront sur une aire à la surface plane et régulière (béton, asphalte ou type de revêtement similaire). A titre d'exemple, les zones suivantes peuvent être adaptées : petite surface en asphalte sur le parking d'un supermarché, sur une place en ville, dans une cour d'école.

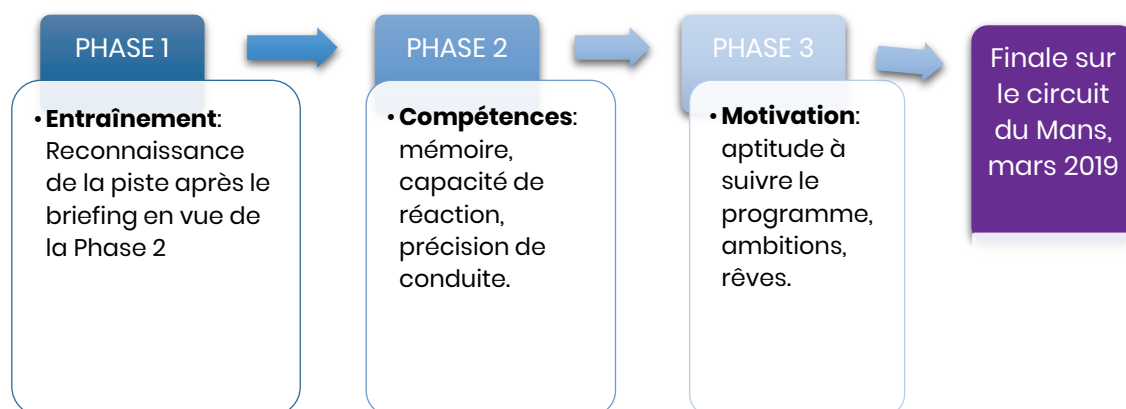
La surface requise aura une aire d'environ 3000 m² (minimum 2800 m²).

La sélection peut avoir lieu à l'intérieur ou en extérieur. La seule restriction imposée est que la zone soit nettoyée avant la première manche. Il est important de choisir une surface régulière afin de garantir la plus grande équité possible.

d. PROCESSUS DE SELECTION NATIONALE

Les sélections nationales se dérouleront en trois phases distinctes. La première Phase est destinée à offrir un aperçu des sensations éprouvées sur la piste et au volant d'un kart. La deuxième Phase consistera à tester des compétences telles que la rapidité et la précision de pilotage et notamment la mémoire, la capacité de réaction et la dextérité. Quant à la dernière et troisième Phase, elle aura pour objet d'évaluer la motivation de la pilote, son aptitude à suivre l'intégralité du programme ainsi que ses ambitions.

SELECTIONS NATIONALES



PHASE 1 – MANCHE D'ESSAI

Avant de participer à la première manche éliminatoire, chaque participante assistera à un rapide briefing et effectuera une manche d'essai. En principe, les filles faisant la queue pour prendre le départ seront toujours au nombre de trois. Elles passeront une par une sur la piste. L'une commençant la manche d'essai, l'autre s'apprêtant à s'élancer et la troisième dans la file : voir l'ordre de passage ci-dessous.

Après leur inscription sur le site web dédié (voir la procédure d'inscription), les participantes recevront une confirmation d'engagement ainsi que l'heure de leur convocation. La préparation et le briefing, la manche d'essai et les parcours chronométrés ne devraient pas prendre plus de 6/7 minutes (5 min pour la préparation et le briefing – 1 min pour l'installation dans le kart et les essais – 30 sec par tour compétitif). Il appartient aux ASN partenaires d'organiser des activités sur place en lien avec les différentes campagnes de la FIA et de prévoir les espaces/le matériel requis pour la participation aux sélections décrites ci-dessus.

L'aire de slalom et les divers obstacles seront disposés sur le site dédié à l'épreuve conformément au plan du tracé, comme indiqué à l'**Annexe B**. Le parcours d'obstacles fera environ 100/150 m de long. Les participantes doivent pouvoir contourner tous les obstacles soit avec un angle de braquage total, soit à une allure modérée.

Le coordinateur sportif référent établira différents temps de référence durant la journée et tiendra compte des conditions du parcours telles que la météo, l'état du revêtement, la similitude des karts, etc.

PHASE 2 – MANCHE COMPETITIVE

La Phase 2 sera axée sur les compétences qu'une pilote de talent doit posséder, telles que la mémoire, la capacité de réaction et la dextérité, ainsi qu'une conduite rapide et précise.

Chaque jeune fille pourra effectuer la Phase 2 deux fois. A l'issue de ces 2 manches, l'organisateur retiendra le temps le meilleur/le plus rapide établi au cours de la manche 1 ou de la manche 2 par chaque candidate.

Le parcours de la Phase 2 s'inscrira dans le même plan que celui de la Phase 1.

Lors de la Phase 2, toute participante touchant un cône au cours d'une manche se verra infliger une pénalité en temps comme suit :

- 1 cône > AUCUNE PENALITE
- 2 cônes dans la même manche > pénalité en temps (temps à préciser)
- 3 cônes dans la même manche > éliminatoire (le temps de cette manche ne sera pas enregistré).

A l'issue de la Phase 2, les filles qui auront démontré leur talent seront sélectionnées pour la Phase 3. Par talent sont entendues ici la vitesse, la mémoire, la capacité de réaction, la dextérité et la précision.

PHASE 3 - ENTRETIEN DE MOTIVATION

Les filles sélectionnées lors de la Phase 2 devront se présenter devant un jury, dont la mission sera d'évaluer leur motivation, leurs aspirations et leur potentiel de futur talent.

Le jury sera composé de quatre personnalités officielles du programme et du sport automobile en général, dont :

1. Le Coordinateur Sportif de la FIA en charge du pays (un des 3 coordinateurs sportifs référents faisant partie de l'équipe précitée responsable du projet) ;
2. Le représentant du coordinateur de l'ASN ;
3. Un/Une représentant(e) national(e) des femmes dans le sport automobile ;
4. Un Expert Sportif national - qui sera désigné par l'ASN.

Le format de l'entretien de motivation sera le même dans chaque pays et fera l'objet d'un enregistrement vidéo. Les appréciations du jury seront également conservées dans un document pré-formaté pour une utilisation ultérieure.

SELECTION/ORDRE DE PASSAGE EN PISTE

	Manche 1	Manche 2	Manche 3	Manche 4	Manche 5	Manche 6	Manche 7	Manche 8	Manche 9
KART 1	ESSAIS	COURSE 1	COURSE 2	ESSAIS	COURSE 1	COURSE 2	ESSAIS	COURSE 1	COURSE 2
KART 2		ESSAIS	COURSE 1	COURSE 2	ESSAIS	COURSE 1	COURSE 2	ESSAIS	COURSE 1
KART 3			ESSAIS	COURSE 1	COURSE 2	ESSAIS	COURSE 1	COURSE 2	ESSAIS

Chaque couleur correspond à une candidate différente dans l'ordre de passage.

Il y aura toujours 3 karts en file d'attente. Les filles s'élanceront l'une après l'autre sur la piste. Après chaque manche, le commissaire réaménagera la piste (si nécessaire) et autorisera la candidate suivante à prendre le départ.

DEROULEMENT DE LA SELECTION POUR CHAQUE PARTICIPANTE

Après s'être conformée aux règlements de sécurité et à la procédure administrative, chaque participante non licenciée aura le droit d'effectuer des essais dans une zone d'entraînement de Karting prévue à cet effet, distincte de la piste de sélection et avant d'aborder la Phase 1.

- La participante arrivera à l'heure indiquée sur sa confirmation d'engagement et se présentera au bureau d'accueil pour vérifier toutes les informations relatives à l'inscription.
- La participante rejoindra ensuite la tente près de la piste pour enfiler sa combinaison et son casque.
- Une fois prête, un commissaire de piste la briefera pour ce qui est de la piste et des procédures (à l'aide d'un panneau affichant le tracé de la piste, etc.).
- La participante s'installera alors dans le kart et attendra (3 participantes seront toujours prêtes à monter dans leur kart).
- Dès qu'une participante a terminé sa manche, la suivante peut monter dans le kart et suivre l'ordre de passage en piste pour effectuer la manche d'essai (un commissaire de piste l'accompagnera et lui expliquera le fonctionnement du kart).
- Une fois les 3 tours effectués (1 d'essai et 2 chronométrés), un commissaire de piste l'informerá de l'étape suivante (pour rejoindre éventuellement la Phase 3).

Après s'être conformée à la réglementation de sécurité et à la procédure administrative, chaque participante titulaire d'une licence sera autorisée à accéder directement à la piste de sélection pour la Phase 1.

e. REGLES DE SELECTION DES MEILLEURES PILOTES NATIONALES

Une fois que toutes les épreuves auront eu lieu dans le pays, le jury compilera les résultats des entretiens et choisira les 3 pilotes nationales qui participeront à la prochaine étape du programme lors de la Finale européenne. Les noms de toutes les participantes sélectionnées pour la Finale seront annoncés en octobre 2018, lorsque toutes les épreuves nationales auront eu lieu.

Chaque pays (8 au total) sélectionnera ses 3 pilotes nationales (un maximum de deux (2) filles licenciées) plus 2 remplaçantes (une licenciée et une non licenciée) en cas d'indisponibilité de l'une des 3 pilotes qualifiées. Les remplaçantes seront, selon toute logique, les pilotes les plus talentueuses qui n'auront pas été qualifiées (c'est-à-dire les 4^{ème} et 5^{ème} pilotes sélectionnées dans le pays).

A l'issue du processus de sélection nationale, au moins (1) fille résidant dans le pays de sélection doit figurer parmi les filles sélectionnées.

Les 3 pilotes sélectionnées auront une semaine pour confirmer leur disponibilité et signer une lettre d'engagement pour accéder aux étapes suivantes du programme.

f. ACTIVITES MENEES EN MARGE DES EPREUVES NATIONALES DE SELECTION

Outre ce qui précède, lors des épreuves nationales de sélection, seront proposés aux participantes du matériel éducatif ainsi que des activités de sensibilisation aux opportunités liées au sport automobile. A savoir :

- Campagnes FIA :

- Action for Road Safety, aspect clé du programme
- Action for the Environment
- Motorsport for all
- Race True

- Opportunités STEM dans le sport automobile
 - Ingénieurs
 - Mécaniciens
 - Volontaires
 - Officiels

- Programme Erasmus+

Lors des épreuves, les participantes recevront des visuels, des dépliants et des brochures.

IV. FINALE EUROPEENNE

Une fois toutes les sélections nationales effectuées, au plus tard en octobre 2018, les 8 jurys nationaux compileront les résultats des entretiens et chaque ASN choisira les 3 pilotes qui participeront à la Finale européenne au Mans du 8 au 10 mars 2019.

Les noms des 24 participantes sélectionnées pour la Finale européenne seront annoncés en octobre 2018, à l'issue de la Phase de sélection nationale, après la réunion du comité de pilotage du projet (Paris, date à confirmer en octobre/novembre 2018).

Cette deuxième phase a pour objet de constituer une équipe européenne de 6 pilotes désignées parmi les 24 participantes. La Finale européenne aura lieu à la FFSA ACADEMY - Chemin aux Bœufs - 72100 Le Mans - France.

Les détails de la Finale européenne (y compris le programme complet et le format sportif) seront mis au point en temps utile fin 2018 par l'équipe de gestion du projet et l'organisation hôte, la FFSA Academy au Mans (France).

V. CAMPS DE FORMATION DES PILOTES

La troisième phase est constituée des Camps de formation des pilotes de l'équipe européenne, qui auront lieu entre mars et août 2019.

Les 6 filles retenues à l'issue de la Finale européenne du Mans rejoindront le dernier volet du programme EYWP, à savoir les 2 Camps de formation des pilotes.

Ces 2 Camps de formation des pilotes ont pour but d'initier et de former les 6 pilotes aux conditions du sport automobile d'élite et à la compétition.

Les détails des Camps de formation des pilotes (y compris les programmes et le format sportif) seront mis au point en temps utile au début de 2019 par l'équipe de gestion du projet et l'/les organisation(s) hôte(s).

VI. DEMONSTRATION FINALE DE KARTING DE L'EQUIPE EUROPEENNE

La quatrième et dernière phase est la démonstration de Karting de l'équipe européenne organisée à Bruxelles en fin de projet, à l'automne 2019.

Les détails de la démonstration de Karting de l'équipe européenne seront finalisés en temps voulu à l'issue des Camps de formation des pilotes par l'équipe de gestion du projet et le RACB.

Le lieu exact, la date et les détails d'organisation à Bruxelles restent à confirmer.

VII. CONDITIONS D'ASSURANCE 2018

Chaque organisateur d'épreuves nationales de sélection dans le cadre du "FIA European Young Women Programme / The Girls on Track – Karting Slalom" doit remplir les obligations d'assurance définies par les réglementations et législations nationales respectives applicables. Par conséquent, les ASN ont la responsabilité de s'assurer que l'organisateur local a souscrit une police d'assurance afin de couvrir tous les risques liés à l'organisation, la promotion et l'organisation de l'épreuve.

En outre, la FIA est responsable de l'organisation de la Finale européenne et des épreuves suivantes du "FIA European Young Women Programme" en 2019 et devra donc remplir les obligations d'assurance pour ces épreuves, conformément au cadre d'assurance applicable dans le pays où les épreuves auront lieu.

Conformément à l'article 7 du Formulaire de consentement signé par le(s) représentant(s) légal(aux) de chaque participante (Formulaire de consentement des parents/tuteurs, Annexe A), la responsabilité de la FIA et des ASN est expressément exclue lors des épreuves du "2018 FIA European Young Women Programme / The Girls on Track – Karting Slalom".

VIII. DROITS COMMERCIAUX

Toute participante qui s'inscrit à une épreuve organisée dans le cadre du "FIA European Young Women Programme / Girls on Track Karting Challenge" régi par le présent Règlement reconnaît et accepte que tous les droits, titres et intérêts en relation avec le "FIA European Young Women Programme / Girls on Track Karting Challenge" concerné, y compris, sans s'y limiter, tous les droits d'auteur, les droits sur les bases de données et tous les droits connexes et droits voisins, droits audiovisuels, droits sur les noms de domaine, droits sur les noms commerciaux et les marques, y compris "FIA", "FIA European Young Women Programme", "Girls on Track Karting Challenge" (et toute traduction ou permutation de ceux-ci au moins dans les langues officielles couvertes par les 8 pays européens concernés par le programme), ainsi que toute notoriété associée sont la propriété exclusive de la FIA. Toute utilisation de ces droits par la participante à des fins autres que celles convenues par écrit par la FIA n'est pas autorisée.

Toute participante qui s'inscrit à une épreuve régie par le présent Règlement reconnaît et accepte que la FIA et tous les partenaires de l'ASN énoncés dans le présent Règlement peuvent créer et utiliser tout enregistrement ou toute reproduction de la participante prenant part aux épreuves du "FIA European Young Women Programme / Girls on Track Karting Challenge" (image, logo, livrée, couleurs, nom, uniformes compris) sous quelque forme que ce soit, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un consentement, une licence ou un paiement, à toutes fins (y compris les activités de marketing, de publicité et de relations publiques ainsi que toute autre forme de message commercial) qui sont dans l'intérêt de la promotion du "FIA European Young Women Programme / Girls on Track Karting Challenge" concerné.

Une telle utilisation sera étendue à tout radiodiffuseur, partenaire média, sponsor ou licencié à la seule appréciation de la FIA. Cette utilisation doit inclure (sans toutefois s'y limiter) les enregistrements

audiovisuels, les photographies, toutes les formes de couverture éditoriale, les guides d'information, les articles promotionnels.

La FIA et tous les partenaires de l'ASN mentionnés dans le "FIA European Young Women Programme / Girls on Track Karting Challenge" veilleront à ce qu'une telle utilisation assure toujours une représentation juste, impartiale et exacte de la participante et n'implique pas ou ne suggère pas l'approbation d'un produit ou d'un service par la participante.

Tout parent/tuteur légal d'une participante s'engageant dans une épreuve organisée dans le cadre du "FIA European Young Women Programme / Girls on Track Karting Challenge" régi par le présent Règlement reconnaît et accepte les droits et conditions décrits dans le présent article, en plus des termes et des droits (données, droits commerciaux) inscrits dans le Formulaire de consentement, qui est signé par tous les parents/tuteurs légaux (voir ANNEXE A).

IX. UNION EUROPEENNE

Le FIA European Young Women Programme est cofinancé par le Programme Erasmus+ de l'Union européenne (UE). Le soutien de la Commission européenne à la production de la présente publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs. La Commission européenne ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

ANNEXE A

THE GIRLS ON TRACK – KARTING CHALLENGE Formulaire de consentement des parents ou tuteurs légaux

Objet du présent Formulaire de consentement

Le présent Formulaire de consentement vous donne, à vous parent ou tuteur légal d'un enfant qui souhaite participer au THE GIRLS ON TRACK – KARTING CHALLENGE, les informations utiles pour vous permettre de prendre une décision quant à la participation de votre enfant.

Il précise également vos responsabilités, et celles de votre enfant, avant et pendant l'activité.

Vous devez lire attentivement le présent Formulaire de consentement avant de donner votre consentement, afin de vous assurer de bien comprendre ce qui est exigé de vous et de votre enfant. Vous devez également vous assurer que votre enfant comprend en quoi consiste sa participation et qu'il consent librement à participer à l'activité.

Si vous avez des questions, veuillez contacter [*insérer le nom de l'ASN*].

L'Epreuve

Le programme Girls On Track – Karting Challenge est un programme biennal (2018/2019) visant à promouvoir le sport automobile auprès des jeunes femmes âgées de 13 à 18 ans. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme Erasmus+ de l'Union européenne et a pour objet de briser les stéréotypes et de renforcer la participation des femmes dans le sport.

Chaque pays impliqué dans le projet organisera, entre mars et octobre 2018, des épreuves de Karting Slalom s'adressant à **toutes les filles âgées de 13 à 18 ans**. Les épreuves se dérouleront dans des lieux très fréquentés, avec un règlement et un tracé de piste identiques. Les épreuves sont ouvertes à tous, seules les filles âgées de 13 à 18 ans seront toutefois invitées à participer au challenge de Karting Slalom.

Le Karting Slalom est une variante sportive populaire du Karting avec des parcours à obstacles consistant en des cônes disposés sur une aire asphaltée de dimensions restreintes. Ces épreuves peuvent tout à fait être **disputées par des débutants** et sont axées sur la dextérité et la capacité de réaction des pilotes.

L'objectif est de **s'amuser et de découvrir le monde du sport automobile**. Les trois meilleures filles de chaque pays seront par ailleurs sélectionnées pour participer à **la Finale européenne au Mans en mars 2019** et, qui sait, débiter une carrière dans le sport automobile !

Vous trouverez de plus amples détails dans le Règlement The Girls on Track – Karting Challenge (2018).

Confirmations

Sous réserve que la FIA et la [insérer le nom de l'ASN] (**ASN**) accepte la participation de mon enfant à THE GIRLS ON TRACK – KARTING CHALLENGE (**Epreuve**), je confirme par la présente ce qui suit :

Général

1. Je suis le parent ou le tuteur légal de l'enfant.
2. L'ASN m'a expliqué en détail la participation de mon enfant à l'Epreuve et je comprends parfaitement les détails de l'Epreuve.
3. J'ai expliqué l'Epreuve avec soin à mon enfant et mon enfant comprend parfaitement ce qu'on attend de lui et consent librement à y participer.
4. Mon enfant et moi-même observerons toutes les procédures et règles et suivrons toutes les instructions données par la FIA, l'ASN et les coordinateurs sportifs dans le cadre de l'Epreuve. Cela comprend les instructions et les règles relatives à la sécurité incendie, à la sécurité et au site.
5. Le jour de l'Epreuve, je ferai en sorte que mon enfant soit disponible à l'heure ou aux heures indiquée(s), que l'ASN communiquera à l'avance.
6. Si l'une des informations que j'ai fournies dans le présent Formulaire de consentement devient incorrecte, j'en informerai l'ASN dans les meilleurs délais.
7. Ni la FIA, ni l'ASN ne sera responsable envers mon enfant ou envers moi-même pour toute perte, tout dommage ou toute blessure causé(e) à mon enfant ou à moi-même, ou à mes biens personnels ou à ceux de mon enfant, en relation avec sa participation et ma/notre présence à l'Epreuve, cependant rien dans le présent Formulaire de consentement ne limite ou n'exclut la

responsabilité en cas de décès ou de blessure personnelle causée par la négligence de la FIA ou de l'ASN.

8. Ni mon enfant ni moi-même ne ferons quoi que ce soit qui soit offensant, diffamatoire ou qui puisse discréditer la FIA ou l'ASN.

Santé et sécurité

9. Je comprends que la FIA et l'ASN prennent la question de la sécurité des enfants très au sérieux. Je peux demander une copie de la « Politique de la FIA en matière de travail avec des enfants » à tout moment.
10. Je serai responsable de mon enfant pendant toute la durée de l'Epreuve et je l'accompagnerai en tout temps, sauf lorsque l'enfant est accompagné par les coordonnateurs sportifs.
11. Mon enfant est en bonne santé et apte à participer. J'informerai l'ASN s'il y a une maladie ou un problème de santé qui pourrait nuire à mon enfant ou à d'autres personnes lors de l'Epreuve (par ex. infections des voies respiratoires supérieures, varicelle, rougeole, grippe et autres affections). J'accepte que la FIA et l'ASN se réservent le droit de refuser la participation le jour de l'Epreuve si une maladie de cette nature est évidente. Je dois inscrire tous les renseignements pertinents concernant la santé de mon enfant dans l'espace prévu à cet effet sur le présent Formulaire de consentement (voir la section Consentement ci-dessous) avant que mon enfant ne participe à l'Epreuve.

Données

12. Je comprends que toutes les informations recueillies et/ou détenues concernant mon enfant et/ou moi-même ne seront utilisées qu'en relation avec la participation de mon enfant à l'Epreuve (et l'utilisation d'une telle participation dans des documents connexes tel que spécifié à l'alinéa 14 ci-dessous) et conformément à la loi sur la protection des données de 1998 et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (Règlement (UE) 2016/679).

Droits commerciaux

13. Je consens à ce que mon enfant et moi-même soyons filmés et/ou photographiés lors de l'Epreuve. Je consens à ce que toute séquence ou image résultante soit utilisée, sans limite dans le temps, dans tous les médias (supports marketing et publicitaires, site Web de la FIA, médias sociaux de la FIA, publications de la FIA, site Web de l'ASN et médias sociaux de l'ASN compris).
14. Je cède à la FIA les droits d'auteur et tous les autres droits relatifs à la participation de mon enfant à l'Epreuve et/ou à ma propre présence lors de l'Epreuve et renonce à tous les droits moraux et de la personnalité relatifs à la participation de mon enfant à l'Epreuve et/ou à ma propre présence lors de l'Epreuve. J'accepte que la FIA puisse modifier, adapter, traduire ou supprimer la contribution de mon enfant et/ou la mienne.
15. La FIA et l'ASN peuvent décider de ne pas inclure mon enfant à tout moment. Je comprends que la signature du présent Formulaire de consentement ne garantit pas la participation de mon enfant à l'Epreuve.

16. Je n'ai conclu aucune entente commerciale ou autre entente de parrainage ni aucun accord avec une personne, une entreprise ou une société relativement à la participation de mon enfant à l'Epreuve et je ne le ferai pas.

Renseignements sur votre enfant et sur vous

Veillez remplir toutes les sections ci-dessous au nom de votre enfant ou, si vous avez dépassé l'âge légal de consentement conformément à la législation en vigueur dans le pays dans lequel vous résidez, veuillez remplir les sections marquées d'un astérisque * :

L'Epreuve			
Nom de l'Epreuve : *		Date(s) de participation : *	
Participante			
Nom :*			
Adresse :*			
N° de tél. :*		Date de naissance *	
E-mail :*			
Expérience antérieure en sport automobile *		Oui/Non	
Si oui, veuillez décrire votre expérience en sport automobile.			
Vous en tant que parent ou tuteur légal			
Nom :			
N° de tél. :			
E-mail :			
Veillez indiquer votre lien de parenté avec l'enfant :			
Expérience antérieure en sport automobile		Oui/Non	
Si oui, veuillez décrire votre expérience en sport automobile.			
Nom :			
N° de tél. :			
E-mail :			
Veillez indiquer votre lien de parenté avec l'enfant :			
Expérience antérieure en sport automobile		Oui/Non	
Si oui, veuillez décrire votre expérience en sport automobile.			
Si vous n'êtes pas en mesure d'être présent avec l'enfant pendant l'Epreuve, veuillez nommer la personne qui agira en tant que <i>loco parentis</i> pour votre enfant.			
Nom de la personne agissant en tant que <i>loco parentis</i> :			
Veillez indiquer son lien de parenté avec l'enfant :			

Consentement

Une fois que vous avez lu attentivement et compris le présent Formulaire de consentement, veuillez le signer et le dater pour confirmer ce qui suit :

Par la présente, j'accepte et reconnais ce qui suit :

- (a) J'ai lu et compris le contenu du Formulaire de consentement ;
- (b) J'accepte les termes et conditions détaillés dans le présent Formulaire de consentement ; et
- (c) Les renseignements que j'ai fournis dans le présent Formulaire de consentement, et séparément à l'ASN, sont exacts.

Nom de la participante

Signature de la participante si au-dessus de l'âge légal de consentement conformément à la loi applicable dans le pays de résidence.

Date

Nom du parent ou du tuteur légal

Signature du parent ou du tuteur légal

Date

Nom du 2^{ème} parent ou tuteur légal

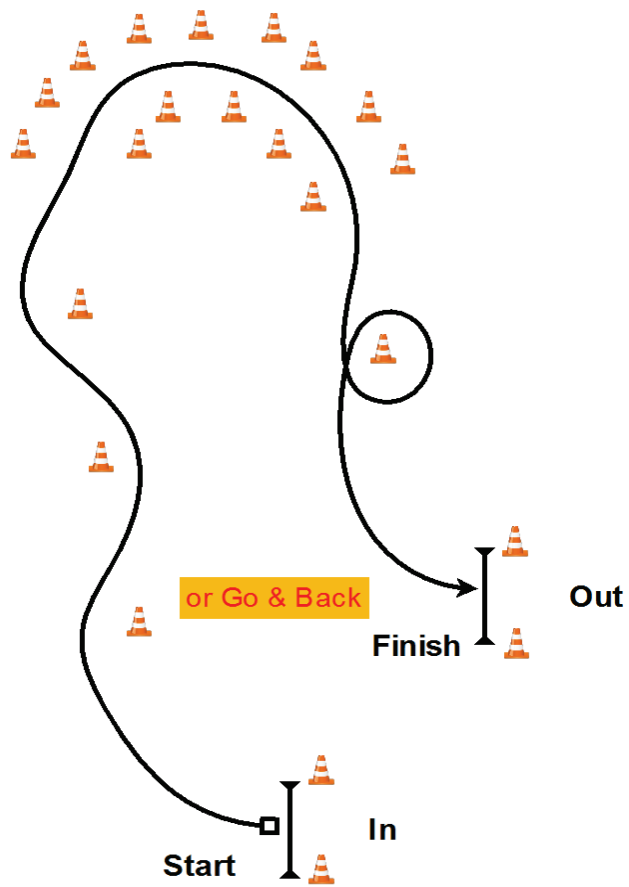
Signature du 2^{ème} parent ou du tuteur légal

Date

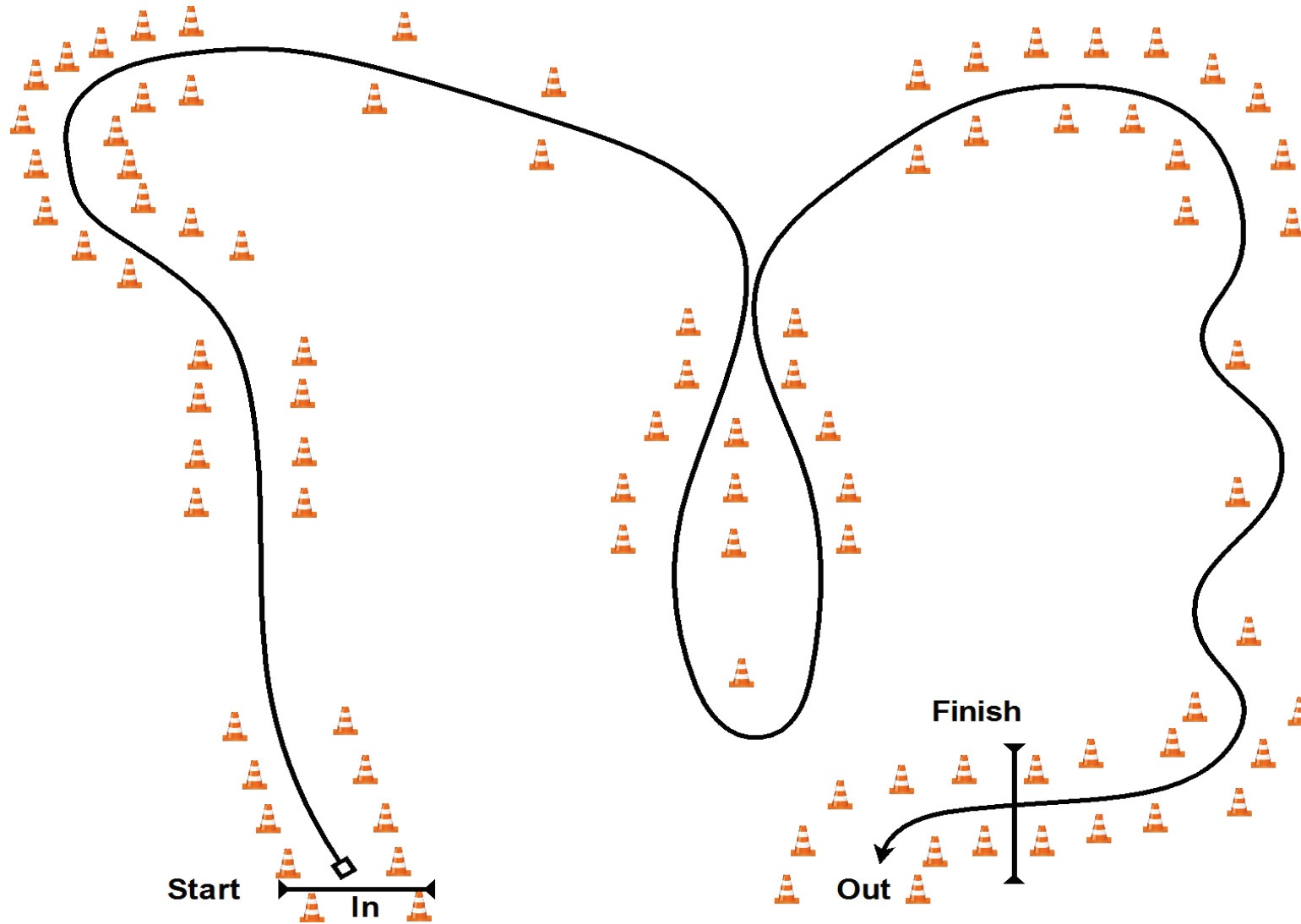
ANNEXE B

THE GIRLS ON TRACK - KARTING CHALLENGE Cartes des tracés

(A) Carte de la zone d'entraînement



(B) Carte de la zone de sélection



THE GIRLS ON TRACK KARTING CHALLENGE

TO WOMEN
IN MOTORSPORT
WOMEN'S
SUPPORT GROUP
EUROPEAN
FEDERATION OF
RACING MOTORSPORTS
Supported by 